

IMPÔT

FAIBLEMENT ARTICULÉ AUX POLITIQUES PUBLIQUES

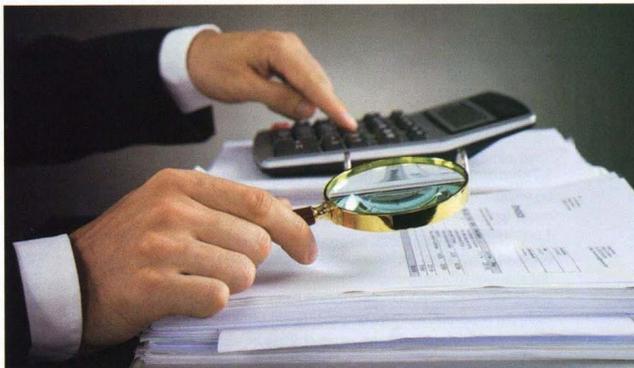
table des charges et des richesses produites au niveau d'une nation. Les obstacles au développement sont d'abord de nature politique et non technique. Cette problématique habituellement occultée peut bien être illustrée concrètement à travers l'impôt.

Un système fiscal moderne marche toujours avec deux pieds inséparables : équité et efficacité

Commençons tout d'abord par la «moitié pleine du verre fiscal», pour ne pas être accusé de «sinistrose», voire de nihilisme, avec une illustration à travers la gestion de l'impôt sur les sociétés (IS). Les deux derniers numéros de Challenge ont permis d'aborder de manière critique l'impôt sur le Revenu dont 75% des recettes proviennent du prélèvement à la source de revenus salariaux et assimilés et la TVA qui souffre d'une «maladie congénitale». LIS a connu ces dernières années de nombreuses modifications, alors que les deux autres impôts (IR et TVA) ont été des «laissés pour compte».

Le poids du lobby économique est bien supérieur à celui des syndicats des travailleurs et des associations de consommateurs.

Au cours des trois dernières années, le nombre de contributeurs, en matière d'IS, est passé de 114 979, en 2015, à 134 201, en 2017, soit une augmentation de 16,71%. Mieux encore, le nombre de déclarations bénéficiaires a aussi augmenté, dans l'absolu, pour la même période, passant de 71 658, en 2015, à 79 736, en 2017, soit une progression de 11,27%. Mais ce taux est inférieur à celui relatif à l'augmentation du nombre de contribuables en matière d'IS, soit 31,36% en trois ans (2015-2017). En 2015, 72,2% des contribuables IS ont déclaré un résultat déficitaire ou nul, en matière d'IS. En 2017, 76,45% ont déclaré un résultat déficitaire ou nul. Ainsi, en trois ans, le nombre de déclarations déficitaires ou nulles a, en fait, connu une progression de 4,25%. C'est là un indicateur révélant le faible impact du contrôle fiscal en termes de développement de la conformité volontaire à l'impôt. Moins de 1% de la population IS contribue à 80% de la recette IS. Mieux, les 100 premières grandes entreprises contribuent à plus de 50% de recettes IS.



Moins de 1% de la population IS contribue à 80% de la recette IS

Par secteur d'activité, en 2017, 34 grandes entreprises du secteur financier et assurances ont contribué à 24,17% du total des recettes IS, avec 12 081 millions de dirhams. Beaucoup plus loin, le secteur automobile et autres engins roulants, avec 19 grandes entreprises, a contribué à 9,80% du total des recettes IS, avec 4898 millions de dirhams. Ce secteur est l'un des grands bénéficiaires des dérogations fiscales. Vient ensuite le secteur de l'industrie manufacturière, avec 16 grandes entreprises ayant contribué à 6,62% du total des recettes IS, soit 3309 millions de dirhams. Le secteur des communications, avec 4 grandes entreprises, a contribué à ...

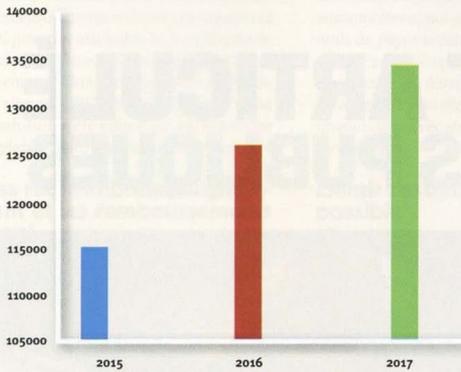
→ ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES GÉRÉES PAR LA DGI (PART BGE)

Année	2014	2015	2016	2017	2018*
IS	41 480	41 091	42 962	49 971	37 650
IR	33 985	36 685	39 036	39 307	30 738
TVA	18 899	20 207	19 338	20 907	15 688
DET	15 579	16 092	15 827	15 669	12 182
Majorations et autres impôts**	2 128	3 059	3 077	2 711	1 788

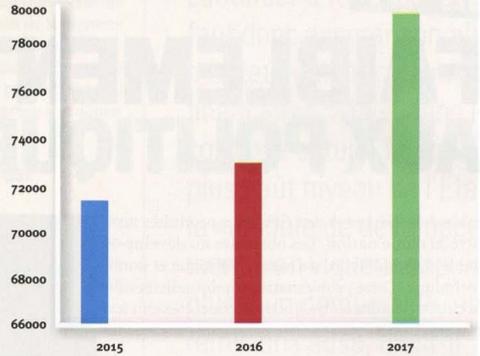
* Situation au 30/09/2018

** La rubrique « autres impôts » est composée pour l'essentiel de la taxe professionnelle, la taxe d'habitation et la taxe de licence.

→ Evolution du nombre de contributeurs IS



→ Evolution du nombre de déclarations bénéficiaires IS



5,73% du total des recettes IS, soit 2 865 millions de dirhams. Le secteur «production et distribution d'électricité, gaz, air conditionné», a contribué à 2,01% du total des recettes IS, soit 1 005 millions de dirhams.

A eux seuls, ces cinq secteurs, avec 79 grandes entreprises, ont ainsi contribué à presque la moitié du total des recettes IS (exactement 48,33%). De deux choses l'une : ou bien le capital est hyper concentré entre les mains de quelques grandes entreprises, dans certains secteurs, et ces chiffres ne seraient donc que le reflet d'une réalité qui nous renseigne sur la répartition de la richesse produite au niveau national, ou bien la fraude est tellement propagée et dévastatrice, voire surpuissante face à une administration fiscale juridiquement et logistiquement désarmée. Dans ce cas, la source de ce «désarmement» résiderait d'abord dans un déficit de courage et de volonté politiques.

→ RECETTES BRUTES IS DES TOP 100 VENTILÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (2017)

Secteur d'activité	Nombre d'entreprises	Total recettes IS, en millions de DH
Activités financières et assurances	34	12 081
Automobile, engins roulants	19	4 898
Industrie manufacturière	16	3 309
Information et communication	4	2 865
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2	1 047
Electricité, gaz, air conditionné	6	1 005
BTP	9	927
Transport et entreposage	3	737
Industries extractives	2	528
Activités immobilières	2	262
Eau, assainissement, gestion déchets...	2	211
Autres activités et services	1	83
Total	100	27 952

En 2017, l'IS a constitué la deuxième source de financement du budget général de l'Etat (BGE), avec 38,86% du total des recettes fiscales (128,6 milliards de dirhams) gérées par la Direction Générale des Impôts (DGI), la TVA (y compris la part TVA à l'import) étant la première source (72,3 milliards de dirhams), alimentant aussi bien le BGE que le Compte spécial dédié aux collectivités territoriales.

A fin septembre 2018, les recettes provenant de l'IS ont atteint le montant brut de 37 650 millions de dirhams, soit 38,40% du total des recettes fiscales gérées par la DGI. Le dernier trimestre sera décisif pour pouvoir atteindre les objectifs prévus par la Loi de finances 2018. Mais déjà le «combat des titans» est engagé. Le taux de réalisation des recettes additionnelles a plus que triplé. Ces dernières résultent surtout de l'effort de l'administration fiscale en matière de contrôle. Alors que les paiements spontanés

sont intimement liés à la conjoncture économique. C'est dire que la lutte contre la fraude fiscale paie et constitue un vrai gisement où l'Etat devrait chercher l'argent pour pouvoir faire face aux dépenses publiques et en même temps réduire le sentiment d'impunité fiscale qui est l'une des principales causes du déficit en matière de civisme fiscal.

En fait, à l'intérieur de chaque impôt, existe un grand déséquilibre dans la répartition de la charge fiscale. Et de manière globale, ce déséquilibre est structurellement aggravé par de nombreuses dépenses fiscales souvent injustifiées dont celles afférentes aux exonérations récemment accordées en matière d'IS par décret, au mois de juin 2018, à des filières industrielles à faible valeur ajoutée et où l'odeur nauséabonde de la rente est très forte. Seul bémol, les progrès techniques réalisés et accumulés au niveau de la gestion administrative de l'impôt dont la dématérialisation a été accélérée au cours des trois dernières années. La «digitalisation» a touché aussi bien les processus internes de gestion de l'impôt que les services au contribuable : télé déclara-

tion et télépaiement par tous les contribuables assujettis à la TVA, à l'IS et ceux relevant de l'IR (Revenus professionnels au régime du résultat net réel ou du résultat net simplifié), délivrance d'attestations fiscales

(...). L'externalisation d'une bonne partie du mode de recouvrement a aussi permis de dégager des ressources humaines formées et reversées au contrôle fiscal, cœur du métier de l'administration fiscale. Cette externalisation a aussi concerné partiellement le traitement des demandes de remboursement en matière de TVA, dont l'opération de paiement doit être effectuée par les banques. Ainsi, en matière de TSAV (Vignette automobile), en 2017, plus de 90% des transactions ont été opérées à l'extérieur, auprès des partenaires de la DGI. Les recettes télé payées, en 2017, en matière de TVA, d'IS et d'IR, ont atteint le montant global de presque 107 milliards de dirhams, soit 83% du total des recettes fiscales gérées par la DGI.

L'année 2017 a été une année de rupture avec le papier

En effet, de 176 791 télé déclarations, en 2016, le nombre est passé, en 2017, à 2 914 104 télé déclarations, soit une progression de 1 548%. Ce processus, toujours en marche, devrait bientôt s'étendre au traitement à distance du contentieux et être couronné par la mise en place d'un «compte fiscal» ouvert pour chaque contribuable auprès de l'administration fiscale. Face à cette réalité dominée par le souci de l'efficacité, quel remède essaie d'apporter le PLF de la prochaine année 2019, en matière d'équité fiscale et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ?

Les mesures fiscales proposées sont loin, très loin des orientations stratégiques exprimées par le Souverain dans les derniers discours royaux. La «montagne gouvernementale» continue à donner naissance à de très petites souris égarées, car sans repères. Retoucher le barème IS alors qu'il vient juste d'être «retapé», en 2018, pour devenir «progressif», après avoir été «proportionnel», en 2017. Proposer d'augmenter la «vignette» de quelques dizaines de dirhams, dans un contexte d'érosion du pouvoir d'achat de la classe moyenne et de grave déficit

de transport en commun, n'était pas opportun et heureusement que cette proposition a été retirée. Restaurer la contribution sociale pour deux ans ressemble à un réchauffement d'une «soupe fiscale» bien refroidie. Rehausser le taux de la cotisation minimale (CM), en matière d'IS et d'IR (Revenus professionnels aux régimes du RNR et du RNS) de 0,50% à 0,75%, c'est tout

→ PAIEMENT TSAV EN 2017		
Guichets	Nombre de transactions	%
Guichets des partenaires de la DGI	2 137 763	90,94
Receveurs DGI	212 963	9,06
Total	2 350 726	100

→ EVOLUTION DES RECETTES TÉLÉ PAYÉES		
Désignation	2016	2017
Recettes par ordre de prélèvement bancaire	82 556 212 358	105 855 057 409
Recettes Multi canal	3 298 525	1 130 496 031
Total	82 559 510 883	106 985 553 440

→ EVOLUTION DU NOMBRE DE TÉLÉ DÉCLARATIONS			
Désignation	2016	2017	Variation en %
TVA	135 751	1 815 979	1237%
IS	30 681	572 458	1765%
IR	10 359	525 667	4974%
Total	176 791	2 914 104	1548%

simplement un aveu d'échec en matière de lutte contre la fraude fiscale. Appliquer une CM aux profits fonciers exonérés, petit «grignotage fiscal» dans la poche du petit contribuable. Resoumettre l'auto construction à la TVA, n'est-ce pas à nouveau ouvrir la porte aux vendeurs de fausses factures (...). Nous sommes tout simplement face à un «bricolage fiscal». Et le terme «bricolage» est un simple euphémisme. En réalité, il s'agit d'une absence de vision stratégique globale articulant/intégrant la politique fiscale à l'ensemble des politiques publiques. La lutte contre la pauvreté continuera à être présente dans les déclarations de bonnes intentions qui se traduisent à la limite par des actions purement caritatives sans effet sur la réalité sociale. Or, cette lutte contre la pauvreté, élevée officiellement au rang des priorités nationales, ne peut guère être conçue sans aborder les causes structurelles qui la génèrent et sans envisager des réformes radicales, à travers notamment une politique

En effet, de 176 791 télé déclarations, en 2016, le nombre est passé, en 2017, à 2 914 104 télé déclarations, soit une progression de 1 548%.

Ce processus, toujours en marche, devrait bientôt s'étendre au traitement à distance du contentieux et être couronné par la mise en place d'un «compte fiscal» ouvert pour chaque contribuable auprès de l'administration fiscale.

fiscale redistributive, correctrice des inégalités et créatrice de solidarité. Une politique fiscale qui génère suffisamment de ressources pour permettre à l'Etat d'éradiquer sérieusement le phénomène de la pauvreté, sans s'endetter, sans être forcé de mettre en vente le patrimoine public, tout en appuyant les secteurs à haute valeur ajoutée. ■